



LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,
FRIGONE, FREGO, FREGOE,
FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 20 - NUMÉRO 3

AUTOMNE 2013

RETOUR SUR LA VIE DE MARIE-CLAUDE CHAMOIS

(5 de 5) Gérald Frigon (116)



SON DESTIN

Il ne semble pas que François Frigon ait fait de voyages de traite avant l'automne 1683. Mais nous pouvons penser qu'il connaissait bien le comptoir de fourrures établi à Trois-Rivières, pour les sauvages venant par le Saint-Maurice ou par la Batiscan. Marie-Claude demeurait seule très souvent. Leur décision qu'elle fasse le voyage à Paris pour réclamer l'héritage fut prise en 1683 car la procuration de François à Marie-Claude fut notariée le 14 mai 1683. Une décision mijotée depuis l'arrivée des bateaux l'été précédente. Mais ils devaient savoir qu'elle ne s'embarquerait pas immédiatement car elle était enceinte de Jeanne, qui fut baptisée en septembre de la même année. Un tel voyage vers Paris nécessitait des liquidités qu'ils n'avaient pas. Ce qui expliquerait le voyage de François aux Illinois pour l'hiver 1683-84, signé deux jours plus tard, soit le 16 mai 1683, avec 8 autres voyageurs. Mais elle tombe enceinte à nouveau en 1684 et doit retarder son voyage à 1685, après la naissance d'Antoine. Il n'avait pas encore trois mois quand elle s'embarque, munie d'une nouvelle procuration signée à Québec le 2 novembre devant le notaire François Genaple.

On sait que Marie-Claude n'avait pas fréquenté l'école en bas âge, et ne put écrire son nom sur le contrat de mariage avec Forcier, ni dans les actes notariés la concernant en 1683, 1684 et 1685. Mais en 1705, son écriture était bien formée sur le contrat devant notaire pour l'emprunt lui permettant de repasser en France. Cette aptitude ne fut donc pas acquise durant ses années à Batiscan. Mais elle a tenu correspondance avec une relation de Paris car une chose est sûre, les décès de ses frères et de sa sœur à Paris ne furent pas publiés dans la gazette de Québec. Elle devait donc avoir un contact qui la renseignait. Était-ce La Rivault? Babette? Sa propre mère? On sait que d'Aguesseau mentionne en toute fin de son argumentation (page 521) « le sieur Millet explique la demeure à l'hôpital (de Marie-Claude à La

(Suite page 90)

SOMMAIRE

Retour sur la vie de Marie-Claude Chamois.....	089
Le mot de la présidente.....	091
Retour sur la vie de Marie-Claude Chamois.....	092
Lancement du livre et Marie-Claude Chamois	093
Les Poteaux à Montréal 5-Augustin Frigon.....	094
Photos de l'Assemblée au 31 août 2013.....	096

RAPPEL: « Noël en lumière » au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, exposition de la maison miniature « FRIGON » du 14 décembre 2013 au 05 janvier 2014. www.sanctuaire-ndc.ca

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967**
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des familles-souches du Québec
C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 89)

Salpêtrière), les lettres de la fille et de la mère ». Je présume que ce Sieur Millet devait être le directeur de l'hôpital qui avait témoigné la reconnaître lors du procès, et que les lettres furent entre la fille et la mère de 1671 à 1683. En page 508, il est aussi écrit que Marie-Claude a reçu plusieurs lettres de sa mère mais en apporte aucune. Elle mentionne aussi avoir écrit plusieurs fois à sa mère. Ceci est encore confirmé par la déclaration d'Anne Gastier veuve Bourdon. Marie-Claude ne sachant ni lire ni écrire, un clerc devait lui servir pour ce courrier. Que la mère instruisse sa fille de la mort de ses frères et sœur, cela est tout à fait naturel. Que le clerc lisant ce courrier soit le futur notaire Trottain, l'ami de la famille (il était déjà clerc pour le notaire Roy depuis une dizaine d'années), il comprendra immédiatement qu'elle est l'héritière de son père.

Sept ans de procès et encore au moins trois ans avant de toucher à son héritage, entreprenante, mais n'ayant pas connu beaucoup les plaisirs de l'amitié en terre nouvelle, prisonnière des hivers canadiens, revenue dans sa grande ville natale, cette jeune femme de trente-cinq ans a eut bien des occasions de combler un vide de sa vie. Les causes de son exil n'existent plus. Elle a échappé à l'inconfort de son passé et revu d'un œil nouveau les paysages de son enfance. De plus, elle avait peu connu son père, mais les recherches pour ces procès la renseignèrent sur les qualités de son père. Il avait remplacé un académicien comme secrétaire d'un des plus grand noble du royaume et avait été reçu Héraut de France... Elle pouvait maintenant se rattacher à un monde très « glamour ». Ne pas revenir, entre 1697 et 1704, était-ce par choix? Si oui, et si l'aisance financière lui était revenue, il serait logique de croire qu'elle ait voulu revoir ses enfants une dernière fois. D'où ce voyage en 1704. Probablement pour soigner une maladie attrapée sur le bateau, elle est hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Québec en juillet 1704 et, en août 1704 François lui signe une procuration lui permettant d'emprunter la somme pour le retour en France. Si elle entreprend le voyage, elle devait avoir l'argent pour l'aller-retour. Devant la misère constatée de sa famille elle laisse ce qui lui reste d'argent et emprunte pour le retour. D'ailleurs, François règle une dette de 150

livres envers Antoine Trottier le 19 août 1704¹ et en février 1705 Françoise Frigon donne quittance à François Frigon et à Jean-François Frigon pour 200 livres chacun de dot. On sait que le mari de Françoise, Joseph Moreau et Jean-François étaient ensemble en voyage de traite aux Illinois à l'automne/hiver 1704-1705. Que tout cet argent vienne de Marie-Claude, c'est une hypothèse. Vous avez le droit de ne pas la supporter. La maladie l'a peut-être affaiblie et lui a sûrement soustrait du temps. Elle doit demeurer une année de plus en Nouvelle-France et ne s'embarque qu'à l'automne 1705 pour retourner en France.

François dans tout cela? De 1685 à 1704, ils se sont écrits plusieurs fois. Il était au courant des faits et gestes de Marie-Claude. Quoique sans preuve, j'en suis persuadé. Et il devait y consentir car la procuration donnée en août 1704, quelque 2 semaines après qu'elle fut revenue de France, suppose que les discussions furent de courte durée. Et qu'il acceptait ce fait. À 55 ans, il vivrait la fin de sa vie comme s'il était veuf, seul avec ses enfants. Il en avait pris son parti.

François Frigon était un bon travaillant et un bon voisin (le nombre de voyage qu'il a fait à Champlain, à Cap-de-la-Madeleine ou à Trois-Rivières pour servir de témoin à des voisins en est la preuve). En 1671, il réclame et obtient en concession 4 arpents de front alors que plusieurs de ses voisins avaient des terres de 2 arpents de front. Mais il n'était pas bon en affaires. Par exemple le loyer de la terre de Cusson, en 1667, lui coûtait 6 boisseaux de blé annuellement alors que Cusson payait aux Jésuites, pour la même terre, 2 boisseaux plus 2 chapons. En plus, François promettait de défricher 2 nouveaux arpents. La terre obtenue en 1671 lui coûtait, en rente et cens, 1 boisseau par arpent (donc 4 boisseaux) plus 2 chapons et 2 deniers. En 1690, il achète pour 1030 livres, de Jean Lemoine une terre de 80 arpents carrés, le long du fleuve dans Batiscan. Il ne semble pas avoir vendu la sienne qui mesurait aussi 80 arpents carrés, à moins qu'il l'ait cédée au Sieur Charles

(Suite page 92)

¹Voir accord et quittance devant le notaire Chambalon pour canot brisé dans la grange de François.

(Suite de la page 90)

Aubert de Lachenaye qui se portait garant sur le même contrat, du paiement par François. Nous ne trouvons pas de contrat d'échange entre François Frigon et Charles de Lachenaye (une recherche de titre sur ces deux terres devra, un jour, être faite pour clarifier le vécu des Frigon). En 1692 il finalise, avec les Jésuites, les rentes de cette nouvelle terre. Après 21 ans d'occupation de sa première terre, il reconnaît devoir aux Jésuites 85 deniers. Il n'avait donc fait aucun versement en monnaie, et dut emprunter 210 livres de Jean Baril et autant de Jeanne Dandonneau pour payer ses dettes courantes². Cette nouvelle terre, située entre celle de Jean Morneau et celle de François Fortage, sera listée en 1725, appartenir à Jean-François Frigon³. Et en 1708, 3 ans après le départ de Marie-Claude, François doit encore emprunter 175 livres de François Rivard.

Il était d'abord bûcheron et fermier. Il n'en vint aux voyages de traite que par nécessité, je crois, entre 1683 et 1686, pour payer le voyage de Marie-Claude. Et en 1686 un des trois canots du groupe est pillé par les Iroquois. Il s'en suivit des procès pour le partage des pertes. Son seul autre voyage connu est celui de 1695, avec son fils Jean-François, qui n'avait que 21 ans, et deux autres habitants de Batiscan. Les voyages de 1701, 1704 et 1705 avec Lamothe-Cadillac, furent faits par Jean-François, comme en fait foi la signature de Jean-François sur les contrats des voyageurs qui partaient pour fonder Détroit. Le père avait déjà plus de 52 ans.

François a peut-être vécu une existence mouvementée, mais il n'a pas su conquérir le cœur de Marie-Claude. Il n'a pas su l'intégrer dans la vie sociale du village. Cette jeune citadine, rebelle dans l'âme mais réservée devant le monde extérieur, n'a pas aimé la réclusion dans les bois de Batiscan. L'oiseau a pris goût à vivre hors du nid. Qui sommes-nous pour l'en blâmer...

Rien n'empêche que François l'ait aimée vraiment. L'héritage qu'elle va réclamer, elle le fait sur procuration de François et en son nom et au nom de ses enfants. Il y avait légalement droit. Mais il ne s'en formalise pas et le 19 août 1704 lui signe une procuration pour qu'elle emprunte pour son retour à Paris. Elle a remboursé cet emprunt par retour des bateaux l'été suivant, comme promis sur l'acte signé devant notaire, car François, comme garant, n'en fut pas importuné. Et dix ans plus tard, il fait approuver par ses enfants qu'ils ne poursuivront pas de démarche pour réclamer cet héritage.

Qui, dans ce grand Paris, pouvait combler le vide sentimental de Marie-Claude? Qui, durant ces 10 années de procès et d'attente pouvait s'intéresser suffisamment à elle pour lui enseigner l'écriture? Qui pouvait créer une émulsion en son cœur au point de laisser mari et enfants? François, quoique bonasse et candide en affaires, était un mari aimant et dévoué. Elle ne l'a pas laissé pour changer quatre trente sous pour une piastre. Je crois qu'elle a retrouvé son niveau social, celui de la petite noblesse. Je crois aussi qu'elle a fini ses jours plus heureuse. Là encore, vous avez le droit de penser autrement. Si, un jour, on retrouve sa tombe et qu'elle est surmontée d'une pierre, peut-être aurons-nous une réponse?

Note complémentaire : Nous ne savons pas quand Marie-Claude est décédée ni où elle fut enterrée. Cependant, il n'y avait à Paris que deux cimetières dans les années 1700-1750; Celui de Charonne au 119, rue de Bagnolet (Pl. St-Blaise), 75020, Paris et celui du Calvaire (vieux Montmartre), 2, rue du Mont Cenis, 75018, Paris. Le classement annuel des entrées aux cimetières parisiens est indexé par ordre alphabétique et elle serait, normalement, enregistrée sous le nom de son époux, Marie-Claude Frigon. Quoique, après le décès de François (1724), elle aurait pu se remarier, mais à 69 ans.... Si vous passez par là et avez quelques heures à dépenser...

²Actes notariés du 28 octobre et du 2 décembre 1692.

³Sur la carte de Dupuis de 1725